

**Liste reprenant les informations à soumettre au Premier ministre par chaque membre du
Gouvernement en vertu du Code de déontologie**

Nom : SCHMIT
Prénom(s) : Nicolas
Fonction(s) : Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

Activités rémunérées exercées au cours des 10 années précédant la prise de fonction(s) :

- Même activité ; ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration
Ambassadeur – Représentant permanent auprès de l'UE

Participations financières individualisées, sous forme d'actions ou d'autres titres, dans le capital d'une entreprise¹ :

Pas de participations financières.

Activités professionnelles exercées par le conjoint/partenaire au moment de la prise de fonction(s) :

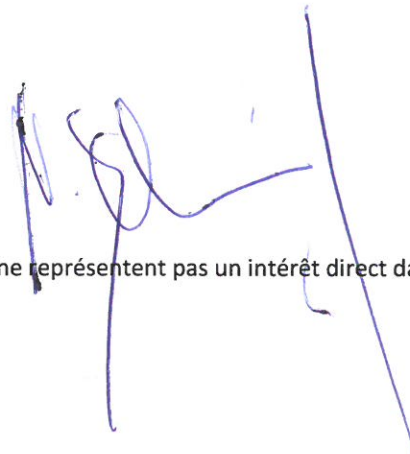
- nature de l'activité : Laborantine au CHEM.
- dénomination de la fonction exercée :
- nom de l'employeur (le cas échéant) : CHEM – Esch-sur-Alzette

Je soussigné Nicolas SCHMIT :

- certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente liste ;
- m'engage, en cas d'évolution de la situation ou des intérêts mentionnés dans les différentes rubriques, à mettre à jour la présente liste ;
- a pris connaissance que cette liste sera publiée en annexe de ma notice biographique sur le site internet du gouvernement.

Date 16 mai 2017

Signature



¹ Les parts de fonds communs de placement, vu qu'elles ne représentent pas un intérêt direct dans le capital d'une entreprise, ne doivent pas être déclarées.